

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
 560 rue du Stade
 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **dix-huit février** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	12/02/2025
Présents :	18	Date d'affichage :	12/02/2025
Votants :	21	Date de publication :	12/02/2025

Etaient présents :

BEKHIT Thierry, **BELMONTE** Sophie, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

DESCAMPS Gil, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Étaient absents :

AGUIAR Géraldine, **NESMOZ** David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2025-006	FINANCES Débat d'Orientations Budgétaires
---	---

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le passage prochain au-dessus des 3 500 habitants au sein de la commune,

Considérant la volonté politique communale en termes de transparence, notamment financière.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget. Ce

rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la commune. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Actuellement la commune se situe sous le seuil des 3 500 habitants mais l'équipe municipale en place compte préparer les élus au passage à la strate supérieure et faire preuve de cadrage et de pédagogie en mettant en place un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI



Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN

